

n° carte	enjeu	zone			Mesures d'accompagnement
<b>FONDS DE CARTE</b>					
	fond de carte				
	ens CG			affichage des secteurs pour mémoire	
<b>PATRIMOINE NATUREL</b>					
	APPB			interdiction réglementaire	
	Réserves Naturelles (N&R)			interdiction réglementaire, Sous réserve des dispositions des règlements locaux	
	Bas-Marais Alcalins			milieux rares et fragiles, non reconstituables artificiellement : exploitation à éviter	
	marais tourbeux			Délimiter et caractériser ces habitats	
	Système tourbeux			- vérifier la présence éventuelle de tourbière - le cas échéant, analyser et prévenir les impacts - remise en état : favoriser la création de zone humide	
	espèces en danger et en danger critique d'extinction			sites abritant des espèces menacées : l'avis du conservatoire de Bailleul sera requis sur l'étude d'impact au terme de la séquence "éviter, réduire, compenser". Cet avis s'attachera à déterminer si l'état de conservation des populations des espèces concernées risque ou non d'être aggravé. . Suivre l'avis du conservatoire de Bailleul.	
	espèces vulnérables			Finaliser et mettre en ligne l'inventaire base de données DIGITAL 2 Validation des mesures compensatoires par service instructeur	
	zones nidification râle des genets			habitat d'une espèce protégée: exploitation à éviter	
	les cœurs de nature de Chantilly -Halatte-marais de Sacy-Compiègne			Cœurs de nature de corridors stratégiques: carrières à éviter	
	Corridors « littoral » (Falaises, dunes, mollière, cordon galet)			pour mémoire : enjeux « corridors » traités sous couvert d'enjeux globaux des milieux littoraux associés	
	Corridors reliant des cœurs de nature de Chantilly-Halatte, Halatte-Compiègne et Marais de Sacy-Halatte et autres corridors			Délimiter les cœurs de nature , intégrer la TVB. Dans les cœurs de nature les carrières seront à éviter (CR, DREAL, SCOT)  Conserver la fonctionnalité du corridor (recommandations pour l'exploitant lors de l'étude d'impact, de l'exploitation et de la remise en état)	
	ZDHxZNIEFF1			ZdhXznief1 : forte présomption d'espèces protégées exploitation à éviter	
	ZDH			délimiter les ZHIEP, ZHSGE (DREAL,SAGE, SCOT) . Dans les ZHIEP et ZHSGE l'exploitation des carrières est interdite  - vérifier la présence éventuelle de ZH - le cas échéant, analyser et prévenir les impacts - remise en état : favoriser la création de zone humide - mesures compensatoires / plan de reconquête hydraulique (cf. dispo 78 et 46 du SDAGE SN)	

	ZNIEFF2 et ZNIEFF I hors ZDH				Préconisations sur méthode et contenu de l'étude d'impact : => volet « milieu naturel »
	ZICO				
	N2000 (ZPS, ZSC) (sites où carrières prises en compte par DOCOB)				secteurs où le docob exprime le souhait que l'ouverture de carrières soit évitée
	N2000 (ZPS, ZSC) (sites sans prise en compte des carrières)				N2000 dont le docob ne traite pas des carrières : prendre en compte la problématique lors d'une révision du doc (gestionnaire site N2000)
	N2000, zone de sensibilité				Toute N2000 + zone de sensibilité : étude d'incidence
	PNR Picardie Maritime				affichage périmètre d'étude pour mémoire
	PNR Oise Pays de France				- joindre plans et photos du PC au dossier ICPE - Préconisations sur méthode et contenu de l'étude d'impact : => volet « milieu naturel » => volet « paysage »
	lit mineur				interdiction réglementaire
	réservoir biologique AP				interdiction réglementaire (SDAGE AP)
	réservoir biologique SN				réservoirs biologiques de têtes de bassin versant : carrières à éviter
					réservoirs MVO, t Aisne non navigable y compris en zone de frayères:  Délimiter les zones d'enjeu très fort et la ressource exploitable dans le cadre d'un plan de réaménagement par vallée (dispo 96 du SDAGE)  Précaution / frayères (exploitant : EI, expl, RE)
	1ere cat. Piscicole AP				interdiction réglementaire (SDAGE AP)
	1ere cat. Piscicole SN				Préconisations sur méthode et contenu de l'étude d'impact Volet milieu naturel
	Le lit majeur de la vallée de la Bresle ( partie Picarde)				Fleuve côtier présentant des potentialités piscicoles remarquables: carrières à éviter
	zones de divagation / espace de mobilité				carrières à éviter en zones de mobilité en application du SDAGE SN

PATRIMOINE CULTUREL					
	sites classés				- mettre en place un CLCSC(Etat/CDNPS, SCOT) - Élaborer un plan de gestion par type de gisement du site (CLIC)
	sites inscrits				- Préconisations sur méthode et contenu de l'étude d'impact : => volet « paysage »
	PNR Picardie Maritime				affichage périmètre d'étude pour mémoire
	PNR Oise Pays de France				(cf. patrimoine naturel)
	archéologie				affichage des secteurs pour mémoire
	sites emblématiques				Élaborer une fiche de recommandations paysagères adaptées (DREAL)  - Préconisations sur méthode et contenu de l'étude d'impact : => volet « paysage »
	périmètre MH classé				- consulter l'ABF
	périmètre MH inscrit				
	sites exceptionnels				Sites à fort enjeu issus du schéma paysager éolien : - Préconisations sur méthode et contenu de l'étude d'impact : => volet « paysage »
SECURITE					
	PPRI approuvés interdisant les carrières				interdiction réglementaire (PPRI)
	PPRI n'interdisant pas, mais fort mitage avec inquiétude sur les effets hydrauliques cumulatifs				- étude de l'impact cumulatif des extractions
	autres zone PPRI et AZI				- Étude des modifications du régime hydraulique en période de crue et d'étiage - suivi piezo
	captage AEP				interdiction réglementaire (Périmètres immédiats, Périmètres rapprochés (selon avis hydrogéologue, cf. dossier DUP)
					Lors de l'ÉI : Vérifier neutralité du projet / production d'eau potable Durant l'exploitation : mesures / pollution accidentelles Remise en état : rétablir couche protectrice Suivi : piezo et qualité
	Aire d'alimentation captage				prendre explicitement en compte la problématique carrière lors des études relatives aux AAC
	air				rappel sur la doctrine en cours d'élaboration (ineris) / ERS